



Liquidation d'un commerce ambulante

Par **drack**, le **28/04/2008** à **16:22**

Bonjour

Mon ami avait un commerce ambulante, il a cessé son activité et rayé son entreprise en nom propre, du registre du commerce en 2003, mais aucune liquidation par la suite n'a été réalisée car l'expert comptable est en possession des comptes et ne pouvant plus le payer il se trouve sans document comptable.

De plus on l'a aiguillé par la suite vers la constitution d'un dossier de surendettement qui a été accepté en 2005 car il est aussi surendetté personnellement du à la séparation d'avec son ancienne compagne. Le dossier de surendettement aujourd'hui clos 2005-2007 n'accepte plus les dettes professionnelles, il a réessayé en 2008. Le greffier du tribunal de commerce de Melun lui a expliqué que l'affaire n'était pas de son ressort qu'il ne pouvait l'aider, qu'il devait se diriger vers une aide juridique ou un avocat, comment faire pour liquider l'affaire sachant qu'il n'ai absolument pas solvable (à liquidé ses stocks et ustensiles, plus sa voiture) et vit gratuitement chez mes parents???

Merci par avance